

## Séance du 29 mars 2010

Le vingt-neuf mars deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 22 mars 2010

Date d'affichage : 06 avril 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel - Mme LEDOUX Malika - MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. LEMERRE (procuration M. DUPONT).

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Fonds de concours du Syndicat d'Electrification de Carantilly aux communes (reçu le 06/04/2010)**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5212-24 ;

Considérant que l'article L 5212-24 précité prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat d'électrification et les communes membres ;

Considérant que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du comité syndical et du ou des conseils municipaux concernés ;

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter tout fonds de concours versé par le syndicat d'électrification, au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75 % de la contribution de la commune ;
- De donner tout pouvoir au maire pour signer les actes afférents à l'encaissement du fonds de concours.

### **II. Photocopieur mairie (reçu le 06/04/2010)**

Mme le Maire expose qu'une consultation a été lancée concernant le changement du photocopieur de la mairie. Plusieurs devis ont été remis tant en achat qu'en location.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition de la société DESK Basse-Normandie pour un appareil multifonctions SHARP modèle MX-2301N.

Un contrat de location sur 5 ans sera mis en place pour un loyer trimestriel de 231 € HT. Le coût copie noir est de 0.0058 € HT et celui pour la couleur de 0.058 € HT.

De plus, le Conseil autorise Mme le Maire à signer un contrat de location, un contrat de maintenance et tout autre document afférent à ce sujet.

### **III. Papy loft : partenariat avec Manche Habitat (reçu le 06/04/2010)**

Mme le Maire expose que, dans le cadre de construction de maisons réservées aux personnes âgées (papy loft), elle a rencontré M. le Directeur de Manche Habitat. De plus en plus de projets étant présentés à cet organisme, il conviendrait de se positionner dès à présent pour que notre dossier soit étudié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter Manche Habitat pour un partenariat dans le cadre d'un projet de papy loft sur la commune de Carantilly, comprenant des logements de type T2 et/ou T3 et destinés à l'hébergement locatif de personnes âgées ;
- De donner tout pouvoir au maire pour signer tous documents afférents à cette affaire.

Mme le Maire présente une estimation du prix pour la voirie et réseaux d'un montant de 82 631.64 €. L'étude du sol (exceptée celle de la voirie) sera prise en charge par Manche Habitat.

### **IV. Présentation des budgets**

#### *1/ Subventions*

Mme le Maire propose que le montant des subventions soit revalorisé de 2 %. Le CM donne son accord.

↳ Le Comité des fêtes ne pouvant bénéficier du principe de prise en charge par la commune d'une location annuelle de salle, le CM accepte la proposition de mise à disposition de 2 jours/an des personnels communaux.

↳ CCAS : il a été décidé que la gestion du repas annuel de la commune pour les personnes de plus de 60 ans sera sous forme de subvention au CCAS (2 250 € pour 2010).

↳ THT: un courriel est parvenu à la mairie pour une demande de subvention d'une association de défense des riverains des lignes THT. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande car la politique d'attribution des subventions ayant été revue, seules les associations communales peuvent en bénéficier.

#### *2/ Situation financière de la commune*

Mme HENRY présente la situation financière de la commune et les simulations d'augmentation des diverses taxes préparées par Mme FILLATRE :

- si augmentation de 2 % de la TH, la commune aurait un gain de 547 €
- si augmentation de 3 % de la TH, gain de 781 €
- si augmentation de 5 % de la TH, gain de 1 328 €
- si augmentation de 2% des 3 taxes (TH, TF, FNB), gain de 1 583 €
- si augmentation de 3 % des 3 taxes, gain de 1 800 €.

Mme le Maire demande si le CM est favorable à l'augmentation seule de la TH, impôt concernant tous les foyers. De plus, le taux actuel est bien en dessous de celui des communes appartenant à la même catégorie et il paraît souhaitable d'anticiper le regroupement des communautés de communes qui induira une taxe unique. Par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, il a été décidé d'augmenter de 2 % la taxe d'habitation pour l'année 2010.

#### *3/ Budget Ordures Ménagères*

Le budget 2009 présente un excédent de 2 265.56 € après avoir absorbé le déficit de 1 243.71 € de 2008. Le montant de la redevance restera donc inchangé (92 €). Pour information, une moyenne de 172 kg/habitant en 2008 a été collectée et pour l'année 2009, elle est de 167 kg/habitant.

#### *4/ Budget Assainissement*

Le budget 2009 assainissement présente un excédent d'investissement de 18 468.07 € (excédent 2009 de 18 028.03 € + excédent 2008 de 440.04 €) et un excédent d'exploitation de 100.87 € (37.60 € en 2009 +63.27 € en 2008)

Un court terme a été soldé en 2009 : le montant du remboursement des intérêts et du capital est donc fortement diminué.

Une somme de 1 500 € est prévue au cas où il y aurait des petits travaux d'entretien à effectuer sur le réseau ou la station.

Une subvention d'exploitation du budget communal de 2 210 € est nécessaire pour équilibrer le budget 2010.

M. BOURGE présente un devis de 2 véris de la société SAS Jean Voisin d'un montant de 6 301.15 €.

#### *5/ Budget Communal*

En fonctionnement, le montant total des dépenses 2009 s'élève à 241 209.47 €, celui des recettes 2009 est de 277 786.54 €. Il présente un excédent total de 118 420.98 € (excédent 2009 de 36 577.07 € + excédent 2008 de 99 028.28 €).

Les principaux investissements pour 2010 sont : l'achat de la Gare, la rénovation d'un logement communal, des travaux de voirie, des études pour le papy loft et la Terrette. Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 210 161 €.

### **V. Affaires diverses**

1) Syndicat scolaire : Mme le Maire indique que la commune participe à hauteur de 48 970 € (51 élèves scolarisés et 603 habitants)

2) Communauté de communes : le budget sera voté le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010.

3) Le Bois Hébert : la famille anglaise est d'accord pour acquérir le lot N°3. Les éventuels acquéreurs du lot N°5 ne se sont pas manifestés à nouveau. La 2<sup>nd</sup>e tranche des travaux de voirie sera faite en 2011.

4) Cimetière : une réunion de travail avec le CAUE aura lieu le 14 avril 2010. Cet organisme propose la visite de plusieurs cimetières aménagés dans la région de Caen. Mme le Maire invite tous les conseillers intéressés à y participer.

5) La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 26 avril 2010. Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir et de proposer de nouvelles dénominations pour le lotissement Route de Dangy, le nom « La Bretonnière » n'étant pas porteur.

6) La commission Urbanisme se réunira le jeudi 15 avril 2010 et la commission Fleurissement le mardi 13 avril.

7) Etang : les clôtures sont en cours. Les travaux de construction des WC vont commencer vers le 15 avril 2010. Il y a un arbre à élaguer (devis de 295 € TTC).

M. BOURGE indique que diverses personnes (jogeurs, enfants, pêcheurs, comité des fêtes, association Bol d'Air...) bénéficient de l'étang et de ses alentours. Il serait souhaitable de faire respecter les règles à savoir : chiens tenus en laisse, interdiction de circuler à vélo dans les allées .... M. BOURGE mentionne de plus que trop de véhicules circulent lors des diverses manifestations organisées à l'étang.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,